

3^{ème} JOURNEE NATIONALE DU DROIT DE LA PLAISANCE ET DU NAUTISME

NICE

Hôtel
Westminster

15 juin
2018



Plus de 20
intervenants
Rencontres
Expériences
Echanges
Débats

DE LA MER A LA MONTAGNE

QUELS DIALOGUES POUR LA GESTION DU TERRITOIRE ?



Depuis leur création, les Journées Nationales de Legisplaisance sont devenues des moments de **réflexions, de retours d'expériences, de visions d'avenir et surtout d'échanges** regroupant une **centaine de professionnels et de particuliers** autour de thématiques actuelles.

Ces Journées ont marqué le départ d'une dynamique pour l'association Legisplaisance dont Jérôme HEILIKMAN et Matthieu GUILLOTO, cofondateurs, souhaitent qu'elles soient un tremplin permettant de **favoriser la formation d'un réseau d'intérêts mutuels**, entre Etat, collectivités, professionnels et particuliers tout en donnant une plus **grande visibilité** aux différents travaux des intervenants.

Pour cette troisième Journée Nationale, nous sommes heureux de vous accueillir dans un lieu prestigieux à Nice le 15 juin 2018

WWW.LEGISPLAISANCE.FR/JDPN2018



JURISTourisme

PROGRAMME

8H30 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- 9h Discours introductif de **M. Jérôme HEILIKMAN**, Président de l'association Legisplaisance
- 9h05 Allocution d'ouverture de **M. Roger ROUX**, Président de la Commission Activités portuaires et maritimes de la Métropole Nice Côte d'Azur, Maire de Beaulieu sur mer et **Mme. Colette FABRON**, Maire de St Etienne de Tinée, Vice-présidente de la Métropole Nice Côte d'Azur
- 9h10 **M. Xavier NICOLAS**, Chef de la mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques, Direction des Affaires Maritimes, Ministère de la transition écologique et solidaire : la planification spatiale maritime

LOIS MONTAGNE ET LITTORAL : UNE APPROCHE SYSTEMIQUE

Modérateur : Association Legisplaisance

9h15
10h30

Depuis leur entrée en vigueur, respectivement en 1985 (puis en 2016 pour l'Acte II) et 1986, les lois Montagne et Littoral n'ont cessé de soulever d'importantes difficultés d'interprétation et d'application. Aujourd'hui, la jurisprudence a apporté les précisions à la mise en œuvre de ces deux textes majeurs qui encadrent strictement la destination et l'aménagement des zones concernées.

M. Norbert CALDERARO, Président honoraire du Tribunal Administratif de Nice : Loi littoral et Loi montagne, état des lieux

MIROIR MER/MONTAGNE : APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Mme Katja SONTAG, Maître de conférences, HDR, Faculté de droit, Université Nice Côte d'Azur, GREDEG Groupe de recherche en droit, économie et gestion (UMR 7321) et **Mme Frédérique ROUX**, Professeur des Universités, Université Rennes 2, Violences, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports (VIPS² EA 4636) : l'aménagement des territoires sous l'angle pluridisciplinaire

Mme Emmanuelle GEORGE, Directrice du laboratoire Ecosystèmes et Sociétés En Montagne : Stations de montagne, modes de gouvernance et enjeux de demain

Mme Aurore JORIS, Chargée de mission au sein de la Direction Ingénierie et développement des territoires chez Atout France : Mer et Montagne, enjeux de développement touristique d'aujourd'hui et demain

MIROIR MER/MONTAGNE : QUELLE VOLONTE DU LEGISLATEUR ?

M. Gil BERNARDI, Maire du Lavandou, Président du syndicat de communes pour le littoral varois et administrateur de l'Association Nationale des élus du littoral

M. Pierre BRETTEL, Délégué Général de l'Association Nationale des élus de la Montagne

GOVERNANCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES LITTORAUX ET MONTAGNARDS

Modérateur : Adrien SANQUER, Consultant - expert nautisme et plaisance, wiinch

10h30
12h15

En partant à la conquête des stations du littoral et de montagne, les collectivités locales génèrent de nouvelles opportunités de développement (réinvention des espaces publics, diversification des offres rurales et urbaines, réhabilitation du patrimoine, enrichissement du réseau d'escales...).

Quelle lisibilité des textes sous le prisme de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestions territoriales, de la mise en lumière des mouvements de développement local et des nouvelles structurations politiques et économiques ? Quels dispositifs de financement et d'investissements pour quels projets ?

M. Roger ROUX, Président de la Commission Activités portuaires et maritimes de la Métropole Nice Côte d'Azur, Maire de Beaulieu sur mer et **Mme. Colette FABRON**, Maire de St Etienne de Tinée, Vice-présidente de la Métropole Nice Côte d'Azur

M. Willy FUX, Consultant en marketing, LHM Conseil : Gouvernance des stations de sports d'hiver : de la théorie à la pratique

M. Frédéric MILLET, Responsable de la Division Tourisme, Territoires, Services / Direction du Développement / Voie navigation de France : Fleuves et canaux de France : Modalités de gouvernance partagée entre VNF et les collectivités territoriales

M. Jacques LESIEUR, Directeur Général CCI Nice Côte d'Azur, Directeur Général SAS Vauban 21/SAS Gallice 21 : comment la CCI Nice Côte d'Azur accompagne les territoires dans leur développement maritime, nautique et portuaire ?

MIROIR MER/MONTAGNE : LES CLUSTERS

Mme Marie-Noëlle TINE, Directrice adjointe du Cluster maritime et **M. Pierre-François ADAM**, responsable innovation du Cluster Montagne

M. Thierry BAZIN, Directeur Délégué au Développement Territorial à la direction régionale PACA / Caisse des dépôts : quels dispositifs de financement pour quels projets emblématiques ?

15' séquence d'échanges

12H30 – 14H : COCKTAIL DEJEUNATOIRE

14h
15h30

DES STATIONS DU LITTORAL AUX STATIONS DE MONTAGNE : DU CONSOMMATEUR AU CONSOMMACTEUR

Modérateur : *M. Vianney Dupont, Ingénieur Ponts et Chaussées, Nautique Conseil*

Une nouvelle génération de villes-ports ou villes-stations multiplie les interconnexions dans le territoire et dynamise l'attractivité des grandes métropoles comme des petites villes. La compétitivité des entreprises touristiques réside dans leur capacité à développer de nouveaux services avec des offres dédiées pour satisfaire une clientèle de plus en plus diversifiée, en attente d'expériences inédites. Quelle utilisation des médias sociaux et du marketing expérientiel ? Quelle visibilité pour le tourisme ? Comment mieux connaître la clientèle étrangère pour mieux la satisfaire ? Par ailleurs, quelles conséquences des comportements des usagers en matière d'accidentologie au sein de deux territoires à la forte concentration touristique ?

MIROIR MER/MONTAGNE : ECONOMIE ET FORMATION

M. Thomas DU PAYRAT, Directeur Général adjoint Odysée Développement et **M. Didier ANTONIOL**, Directeur régional AGEFOS PME PACA Corse.

Mme Fabienne EVANS, Chef de projet Capitalisation et valorisation, Service Smart Région SUD PACA : Smart Factory, entre mer et montagne, l'apport des démarches d'innovation centrée usager

MIROIR MER/MONTAGNE : ACCIDENTOLOGIE

M. Claude JACOT, Directeur adjoint à l'Ecole nationale des sports de montagne et Professeur à l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme et **M. Christophe LINO**, Professeur à l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques : Accidentologie en mer et en montagne

MIROIR MER/MONTAGNE : SECOURS

M. Didier MOREAU, Directeur formation des sauveteurs en mer et **Mme Sarah CHELPI**, Commandant du PGHM de Saint-Sauveur-sur-Tinée : Secours en montagne et Secours en mer

15' séquence d'échanges

15h45
16h30

DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES LITTORAUX ET MONTAGNARDS

Modérateur : M. Vianney Dupont, Ingénieur Ponts et Chaussées, Nautique Conseil

Face aux préoccupations environnementales, quels outils et méthodes pour créer, diffuser et mutualiser les actions ? L'activité économique des territoires doit s'inscrire dans l'intégration effective de l'environnement, en encourageant et en accompagnant les collectivités territoriales dans l'élaboration de projets territoriaux de développement durable et en veillant au développement d'un tourisme écoresponsable.

M. Marceau ARTAUD, Chargé de mission, Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco : La Charte développement durable des ports de plaisance de PACA, sensibilisation des plaisanciers (projection de films)

MIROIR MER/MONTAGNE : LABELS ENVIRONNEMENTAUX

M. Thierry BENAUIW, Co-Président de l'Association Mountain Riders, label Flocon vert
M. Thomas JOLY, Conseiller du Président de Teragir et en charge du label Pavillon Bleu

15' séquence d'échanges

16H45 - REMERCIEMENTS ET CLOTURE DE LA JOURNEE

#JDPN2018

Journée organisée avec le concours de l'Université de Nice Sophia Antipolis satisfaisant à l'obligation de formation continue des avocats (art. 14-2 de la loi du 31 décembre 1971)



INFORMATIONS PRATIQUES

Hôtel Westminster

27 Promenade des Anglais

Nice

[Latitude : 43.694788](#) | [Longitude : 7.260756](#)

A 25 minutes de l'aéroport international de Nice

A 15 minutes de la gare ferroviaire

En provenance de Lyon : Quitter Lyon par l'A7 puis rejoindre l'A8 et prendre ensuite la sortie 50 (Nice-Promenade des Anglais). Continuer sur la D6202 en direction de Nice - Promenade des Anglais

En provenance de Marseille : Prendre l'A7 et suivre la direction de l'A5/Aix-en-Provence, puis continuer sur l'A51 en direction de Nice. Prendre ensuite l'A8, Suivre la sortie 50-Nice-Promenade des Anglais. Rouler en direction de Promenade des Anglais/M6098

De la Gare SNCF (à 1 kilomètre du colloque)

A pied : 15 minutes

En Bus : ligne 12 (Gare SNCF vers Vittone – Arrêt Gambetta/Promenade) : 20 minutes

En Tramway : Ligne T1 (Gare SNCF - Arrêt Masséna) puis à pied : 15 minutes

De l'aéroport

Terminal 2 : Bus ligne 98 (vers Promenade des Arts - Arrêt Congrès/Promenade) : 20 minutes

Terminal 1 : Bus ligne 98 (vers Promenade des Arts - Arrêt Congrès/Promenade) : 20 minutes

Ou Bus ligne 70 (vers Cathédrale vieille ville -- Arrêt Congrès/Promenade) : 30 minutes

Ou Bus ligne 52 (vers Station JC Bermond - Arrêt Congrès/Promenade) : 30 minutes

Hébergement

[Booking](#)

[AirBnb](#)

[Côte d'Azur](#)

[Tripadvisor](#)

[Office du tourisme](#)

[HotelNice](#)

[Ibis](#)



EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LE SOUTIEN ET L'INTERVENTION DE



*Association Legisplaisance
20 Ter Rue Salvador Allende
17 440 AYTRE*

*legisplaisance@gmail.com
<http://www.legisplaisance.fr>*